



## Votre projet

Exercer des fonctions dans une entreprise du paysage, une jardinerie, être technicien-ne au sein d'une collectivité, responsable de chantiers paysagers, technico-commercial-e, technicien-ne en bureau d'étude.

## Votre profil

Vous êtes titulaire d'un baccalauréat professionnel, technologique ou d'enseignement général :

- vous avez le sens de l'analyse et de l'observation,
- vous avez de l'intérêt pour tout ce qui concerne l'aménagement et le paysage,
- vous voulez créer un cadre environnemental harmonieux,
- vous avez de bonnes aptitudes à communiquer,
- l'approche graphique d'un projet paysager vous motive.

## Les objectifs de la formation

Assurer une bonne formation de base (mathématiques, informatique, biologie, écologie, communication) sur laquelle s'appuieront les formations spécifiques à la spécialité : agronomie, cartographie, topographie, génie civil, génie végétal, arts plastiques, irrigation, économie de chantier, maçonnerie paysagère, végétalisation. L'utilisation des outils informatiques, de l'audiovisuel, les visites de chantiers, d'entreprises, d'organismes, les stages et le MIL permettent à l'étudiant d'approfondir et de concrétiser leur formation.

## Le diplôme

Diplôme délivré :

- pour 50% par le contrôle continu,
- pour 50% en deux épreuves terminales : épreuve générale (E1), épreuve professionnelle (E7) à caractère technique, scientifique et professionnel.

## Les périodes en entreprise (stages ou apprentissage)

En Formation Initiale Scolaire : de 12 à 16 semaines dont 10 prises sur la scolarité.

Les stages d'au moins deux mois, de date à date, réalisés à l'étranger peuvent être co-financés par ERAMUS+.

Formation par Apprentissage :

- 53 semaines de période en entreprise,
- 41 semaines au CFAA
- 10 semaines de congés payés.

## Les débouchés

Les titulaires du BTSA "Aménagements paysagers" peuvent devenir :

- chef d'entreprise de jardins et espaces verts (JEV),
- responsable de chantier,
- technicien en bureau d'étude,
- responsable d'aménagements paysagers d'une collectivité locale,
- technico-commercial en produits végétaux, phytosanitaires, accessoires jardinerie, ...
- technicien supérieur dans un service recherche - développement - formation.

## Les poursuites d'études

- Certificat de spécialisation dans un secteur complémentaire,
- préparer en un an le concours aux écoles d'ingénieurs (classe préparatoire ATS),
- licence professionnelle,
- Ecoles d'ingénieurs (ITIAPE, ENSMAP ANGERS),
- Ecoles du paysage (Versailles, Bordeaux, Blois,...)

## Le programme

Domaines	Modules	Horaires*
Projet personnel de formation et professionnel	Accompagnement du projet personnel et professionnel	87 heures
<b>DOMAINE COMMUN</b>		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	Langue vivante	116 heures
<b>ACTIVITES PLURIDISCIPLINAIRES DU DOMAINE COMMUN</b>		
EPS	Education physique et sportive	87 heures
<b>DOMAINE PROFESSIONNEL</b>		
Traitement des données et informatique	Traitement des données	72,5 heures
	Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers	130,5 heures
	Connaissance et gestion des végétaux	261 heures
	Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	188,5 heures
	Gestion technico-économique de chantiers	101,5 heures
	Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager	130,5 heures
<b>Activités pluridisciplinaires du domaine commun</b>		
		150 heures
Initiative locale	Module d'initiative locale	87 heures

\*Horaires pratiqués en formation initiale scolaire

## Les établissements

ETABLISSEMENT	REALISATEUR - SITE	DEPT	FIS*	APP*	FC*	TEL	MAIL
EPLEFPA Nîmes-Rodilhan	Lycée Agricole de Nîmes	30				04 66 20 67 67	<a href="mailto:legta.nimes@educagri.fr">legta.nimes@educagri.fr</a>
	CFAA du Gard - Rodilhan	30				04 66 20 33 09	<a href="mailto:cfa.gard@educagri.fr">cfa.gard@educagri.fr</a>
EPLEFPA Toulouse	CFAA Toulouse-Auzeville	31				05 61 00 99 80	<a href="mailto:cfa.toulouse@educagri.fr">cfa.toulouse@educagri.fr</a>
	CFPPA Toulouse-Auzeville	31				05 61 00 99 80	<a href="mailto:cfppa.toulouse@educagri.fr">cfppa.toulouse@educagri.fr</a>
EPLEFPA Montpellier-Orb-Herault	CFAA de l'Hérault - Montpellier	34				04 67 60 97 85	<a href="mailto:cfa.herault@educagri.fr">cfa.herault@educagri.fr</a>
EPLEFPA St Gaudens	CFAA Piemont-Pyrénées - Tarbes	65				05 62 93 07 32	<a href="mailto:cfa.piemont@educagri.fr">cfa.piemont@educagri.fr</a>
EPLEFPA Perpignan-Roussillon	CFAA des Pyrénées Orientales - Théza	66				04 68 64 89 77	<a href="mailto:cfa.pyreneesorientales@educagri.fr">cfa.pyreneesorientales@educagri.fr</a>
EPLEFPA Tarn	Lycée Agricole de d'Albi	81				05 63 49 43 70	<a href="mailto:legta.albi@educagri.fr">legta.albi@educagri.fr</a>

\* FIS formation initiale scolaire (lycée) ; APP : apprentissage (CFA) ; FC : formation continue (CFPPA)

## Les conditions matérielles

- **hébergement** : se renseigner auprès de l'établissement.
- **bourses** : le "Dossier Social Etudiant" (DSE) est à constituer en prévision de la rentrée suivante, sans attendre les résultats du Bac, impérativement entre le 15 janvier et le 15 mai, sur le site du CROUS. <https://www.portail-vie-etudiante.fr>.
- **avantages** : les étudiants et apprentis bénéficient des avantages "étudiants".
- **aide de la région Occitanie** : la Carte Jeune (lien : <https://www.laregion.fr/les-aides-de-votre-Carte-Jeune-Region>) pour les formations initiales scolaires et en apprentissage



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Réseau des Centres Publics de Formation Agricole d'Occitanie